

# Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 193 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • JAN 2026

## Actualité Technique

### MILDIU DU TOURNESOL

**En haut à gauche :**  
Champ de colza  
en Île-de-France ©  
DRIAAF-SRAL

**En haut à droite :**  
Parc Caillebotte à  
Yerres © DRIAAF-  
SRAL

La fréquence de parcelles de tournesol avec des attaques de mildiou a été plus importante en 2025 que les campagnes précédentes, mais avec un peu moins de gravité par rapport à 2024 selon le bilan national de Terres Inovia. Ces attaques ont surtout été concentrées en Occitanie. Il y en a eu aussi, plus inhabituelles dans le nord-est (Haute-Marne).

Le suivi des races de mildiou montre que dans la majorité des cas analysés sur des variétés résistantes de type RM9, l'isolat en cause correspond à la race 714, qui contourne le gène PI8. Ce contournement est observé depuis 2018. C'est pourquoi, l'institut technique recommande de privilégier les variétés dites RM8/9, résistantes à cet isolat 714PI8, dans le cas d'attaques précédentes sur variété RM9.



Pieds nanifiés par le mildiou (photo DRIAAF-SRAL)

Consulter la note :

<https://www.terresinovia.fr/fr/actualites/note-de-terres-inovia-2025-sur-le-mildiou-du-tournesol>

## BIOCONTRÔLE EN CULTURES LÉGUMIÈRES

Une synthèse du recours au biocontrôle dans la filière cultures légumières du réseau DEPHY de 2016 à 2024 a été réalisée. Une précédente synthèse avait été faite pour la période 2016-2020. En dépit d'une forte augmentation du nombre de produits disponibles, l'usage est resté stable sur la période avec un recours au biocontrôle dans 30 à 40 % des itinéraires en conventionnels, et 50 à 60 % de ceux en agriculture biologique. Les trois principales substances utilisées sont le soufre, le phosphate ferrique et le *Bacillus thuringiensis*.

Le recours à des macro-organismes est stable dans les groupes en agriculture biologique (20 % des itinéraires) avec principalement des hyménoptères parasitoïdes et des acariens prédateurs. En revanche, il a reculé (de 20 à 10 %) pour les conventionnels.



Lutte biologique en culture légumière (photo DRIAAF-SRAL)

Les cultures de laitue, tomate, fraise et concombre sont les cultures ayant le plus recours à l'utilisation de produits de biocontrôle.

[Voir la synthèse](#)

## FONGICIDES BLÉ

Dans la lettre précédente, il était fait mention dans les substances d'intérêt sur la rouille brune de la picoxystrobine. Il s'agissait en fait de la pyraclostrobine.

# Actualité réglementaire

---

## CEPP

Un arrêté du 23/12/2025 a validé de nouvelles actions éligibles aux certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) :

- réduire le recours aux produits phytospharmaceutiques en augmentant le délai de retour sur une même parcelle des cultures de blé tendre (au moins 4 ans), colza (au moins 5 ans) et pomme de terre (au moins 6 ans),
- améliorer l'efficacité d'un traitement anti-limaces sur semences au moyen d'un mélangeur (EMIX),
- lutter contre les campagnols au moyen de pièges mécaniques en location,
- lutter contre les champignons telluriques au moyen d'un produit de traitement des semences de biocontrôle (TOLTEK à base de *Bacillus amyloliquefaciens ssp. plantarum* souche D747 autorisé sur blé et orge contre le piétin échaudage).

## INTERDICTION IMPORTATIONS

Un arrêté du 5 janvier 2026 (JO du 07/01/2026) suspend l'importation, l'introduction et la mise sur le marché en France, à titre gratuit ou onéreux, de denrées alimentaires provenant de pays tiers à l'Union européenne contenant des résidus de certaines substances actives phytopharmaceutiques interdites d'utilisation dans l'Union européenne : carben-dazime, bénomyl, thiophanate-méthyl, glufosinate et mancozèbe.

## GUIDE REGLEMENTATION

Chambres d'agriculture France a édité en octobre dernier, avec le soutien financier du CasDAR, un guide phytosanitaire, dans le cadre d'une mission nationale. Ce guide a pour objectif d'apporter une information claire et concise sur l'ensemble des sujets se rapportant aux produits phytopharmaceutiques : comment les choisir, les transporter, les stocker, comment les utiliser en toute sécurité pour l'applicateur et pour l'environnement, les éliminer ? Chaque thématique est abordée sous la forme d'une fiche synthétique qui récapitule les obligations et donne des éléments pour être en conformité avec la réglementation. A noter que les évolutions récentes, sur le registre ou le conseil phytosanitaire par exemple, ne sont pas intégrées.

*[Voir le guide.](#)*

## Actualité Ecophyto

---

### CHARTE ENGAGEMENT SNCF RESEAU

Le 11 décembre 2025, SNCF Réseau a organisé sa réunion annuelle pour faire le point sur sa charte d'engagement relative à l'usage des produits phytopharmaceutiques. La charte nationale, prévue par la Loi EgaLim, a été publiée en 2023 puis déclinée en 94 chartes départementales. SNCF Réseau a fourni aux EPCI et communes le nom d'un contact territorialisé sur le sujet.

Le réseau ferré francilien, et ces 3 700 km exploités, représente 10 % du réseau ferré national mais 60 % du trafic voyageurs. La gestion de la végétation est nécessaire pour la régularité du trafic (problème des feuilles mortes ou des chutes de branches sur les voies) et la sécurité (risque incendie, mouvement des rails).



L'usage du glyphosate a été arrêté en 2021, et remplacé par une association d'une substance de biocontrôle (acide pélargonique) et d'une substance chimique anti-germinative de la famille des sulfonylurées (le flazasulfuron). Tous les trains désherbeurs (21 en France) sont soit neufs, soit ont été modernisés (coût total de 25 millions d'euros) pour ajout de systèmes de détection de la végétation et de coupe de rampe. Ils interviennent à 40-60 km/h, travaillent en injection directe (pas de bouillie préparée à l'avance), avec un enregistrement des données de traitement, des coupures de traitement dans les zones sensibles, et la détection de la végétation (50 à 75 % de réduction de la surface traitée).

Sur internet, il y a possibilité de consulter 15 jours avant la date de passage des trains désherbeurs. Toutefois des changements de dernière minute sont possibles par rapport aux conditions météorologiques. Les interventions ne s'effectuant qu'entre 2 et 29° C de température, un vent < 18 km/h, et des pluies < 8 mm.

<https://www.sncf-reseau.com/fr/charte-engagement-sur-usage-des-produits-phytosanitaires/vi-sualisation-planning-des-traitements>

Des distances de sécurité sont respectées : 10 m pour la dévitalisation des repousses, 3 m pour les trains désherbeurs et 5 m pour les autres traitements. Environ 20 % du linéaire est non traité : proximité de cours d'eau, périmètres des aires d'alimentation de

captages, proximité d'établissements avec des personnes vulnérables, distances de sécurité riverains, etc. Tout est intégré dans une base de données SNCF pour la localisation des zones. Sur ces zones non traitées, les interventions sont réalisées mécaniquement (débroussaillage manuel ou robot) par des équipes SNCF ou des prestataires. Cet entretien de la végétation s'effectue sur des zones très différentes et parfois difficiles d'accès.

Dans les gares, un traitement est possible sur les voies (espace non fréquenté par le public) mais il se fait uniquement de nuit en dehors de la présence du public. Les abords sont, par contre, gérés en zéro phyto.

#### Bilan de la sortie du glyphosate 3 ans après :

- le taux de production (nombre de jours d'intervention), qui était en deçà de l'objectif en 2024, s'est amélioré en 2025 (80 %),
- l'efficacité herbicide est insuffisante sur plantes développées, ou en année humide,
- le renforcement des interventions mécaniques amène un coût supplémentaire très important.

Un nouveau protocole de traitement va être mis en place. Jusqu'à l'année dernière, une intervention et demie était réalisée :

- entre le 15/03 et le 30/06 sur 100 % du réseau français,
- entre le 01/09 et le 31/10 sur 50 % du réseau + des rattrapages localisés.

A partir de 2026, on passe à deux passages partout :

- un premier entre fin janvier et fin avril sur 100 % du réseau avec du flazasulfuron sur les pistes et les voies de service ou du flazasulfuron + acide pélargonique si végétation déjà présente,
- un second de fin avril à début juillet ou de fin août au 30 septembre, pour 100 % du réseau également, avec prosulfuron + acide pélargonique sur les voies et pistes ou des hormones (2,4 D ou dichlorprop ou triclopyr) sur les voies de service.

A noter qu'une lutte spécifique contre l'ailante avec une solution de biocontrôle (AILANTEX) fait l'objet d'une dérogation 120 jours chaque année depuis 2021.

Les autres alternatives testées en France et dans les pays voisins n'ont pas donné satisfaction que ce soit le désherbage vapeur, le désherbage électrique ou celui par ondes. Différents produits de biocontrôle ont été testés mais tous sont moins efficaces que l'acide pélargonique. Enfin d'autres solutions d'appoint sont mises en place localement :

- la pose de géotextile (durée de vie donnée pour 20 ans),
- l'éco-pâturage,
- l'ensemencement végétal pérenne choisi (pâquerette, plantain, etc.) sur voies de service, zones de triage avec 1 fauche par an. Un mélange nommé Végérail va être commercialisé. Il convient aux sols pauvres.

## CHANVRE

Interchanvre a organisé, à l'académie du climat les 12 et 13 janvier 2026, un congrès national du chanvre industriel, qui a réuni plus de 450 participants (agriculteurs, élus, industriels, journalistes, etc.).

A cette occasion, une vidéo a été présentée. Conçue comme un outil de communication pour la filière afin d'illustrer son histoire, ses atouts agronomiques et ses débouchés industriels, cette vidéo a fait l'objet d'un financement au titre de nos crédits communication Ecophyto régionaux.



Le chanvre, des opportunités pour la région  
(photos DRIAAF-SRAL)

[Voir la vidéo](#)

## DESHERBAGE MECANIQUE

A l'occasion d'Innov-Agri 2025, le constructeur francilien Agri-Structures a présenté une nouvelle offre dans le désherbage mécanique. En complément de ses bineuses, il propose une arracheuse appelée « désherbapneus ». Elle comporte deux rangés de pneumatiques de 40 cm de diamètre, entraînés en rotation par des moteurs hydrauliques. Des doigts ameneurs sont présents au-dessus des roues pour augmenter l'efficacité d'arrachage. La machine, repliable, est proposée en 2 largeurs de travail de 6,40 m ou 9,60 m. Elle a été conçue notamment pour gérer des infestations de chénopodes dans du soja en agriculture biologique, que les outils classiques (houe rotative, bineuse et herse étrille) avaient du mal à gérer.



(photo Agri-Structures)

## LIENS UTILES (MIS À JOUR RÉGULIÈREMENT)

### **Produits phytopharmaceutiques**

[\*Liste officielle des produits de biocontrôle\*](#)

[\*Liste officielle des moyens de réduction de la dérive\*](#)

[\*Liste des produits avec une ZNT incompressible de 20 m\*](#)

### **Prévention du chancre coloré du platane**

[\*Liste des entreprises autorisées à déplacer du bois de platane\*](#)

[\*Annuaire des agences engagées ProtectPlatane©\*](#)

### **Exportations**

[\*Modalités d'exportation de pommes de terre de consommation\*](#)

[\*Liste des opérateurs agréés pour apposer la marque NIMP 15 pour l'export d'emballages en bois\*](#)

#### **Actualités Phyto n° 193**

La lettre d'information  
phytosanitaire de la  
DRIAAF Île-de-France

**Directrice de la publication :**  
Mylène TESTUT-NEVES

**Rédacteur :**  
Bertrand HUGUET

DRIAAF Île-de-France  
Service régional de l'alimentation  
Préfecture de Paris et d'Île-de-  
France  
Le Ponant - 5 rue Leblanc  
75911 PARIS Cedex 15

**NOUS CONTACTER**  
Tél : 01 41 73 48 00  
sral.draaf-ile-de-france@agricultu-  
re.gouv.fr

**www.driaaf.ile-de-france.  
agriculture.gouv.fr**

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité